

GUIDE **DES APPELS À PROJETS**



FFHandball

SAISON 2024-2025

Dans le cadre du développement des différentes pratiques et des thématiques portées par le pôle de la Performance Sociale, la FFHandball met en place des appels à projets qui vont rythmer la saison sportive en cours.

Ces appels à projets seront déclinés sur différents mois, ils ont pour objectifs de :

- **Développer et/ou pérenniser** des actions locales
- **Communiquer** largement sur les différentes pratiques et thématiques en lien avec la Performance Sociale
- **Valoriser** les meilleurs projets territoriaux et nationaux

Chaque club peut choisir, en fonction des projets qu'il déploie auprès de ses licenciés et de son environnement, de se positionner sur un ou plusieurs de ces appels à projets.

Vous découvrirez donc dans ce guide les caractéristiques de ces appels à projets avec les nouveautés de cette saison au travers de 9 fiches synthétiques. Nous espérons qu'il vous sera utile pour que votre club puisse se positionner sur l'un ou plusieurs de ces appels à projets et obtenir un potentiel soutien fédéral.

Toute l'équipe de la Performance Sociale se tient à votre disposition en cas de besoin pour vous aider à candidater à ces appels à projets.

Bonne lecture et bonne saison à toutes et à tous.

Pascale Jeannin

*Vice-présidente de la FFHandball en charge
de la Performance Sociale*



SOMMAIRE

1	Fonctionnement pour les clubs de métropole	page 3
2	Fonctionnement pour les clubs ultra-marins	page 5
3	Le calendrier des appels à projets de la saison 2024-2025	page 7
4	Les fiches thématiques sur les appels à projets	page 10
	Fiche 1 – Appel à projets “ Féminisation ”	page 11
	Fiche 2 – Appel à projets “ École de hand ”	page 12
	Fiche 3 – Appel à projets “ Intégrité ”	page 13
	Fiche 4 – Appel à projets “ BabyHand ”	page 14
	Fiche 5 – Appel à projets “ HandFit ”	page 15
	Fiche 6 – Appel à projets “ ParaHand ”	page 16
	Fiche 7 – Appel à projets “ Hand à 4 ”	page 17
	Fiche 8 – Appel à projets “ Beach Handball ”	page 18
	Fiche 9 – Appel à projets “ Milieu scolaire et universitaire ”	page 19

FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS **DE MÉTROPÔLE**

1 FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS DE MÉTROPOLE

Ces appels à projets seront organisés de la façon suivante :

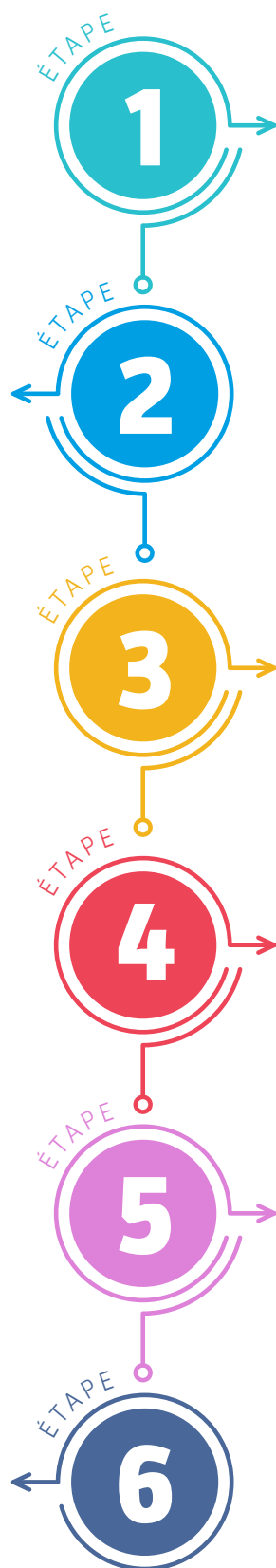
Le club déclare son intention de participation à l'appel à projets en présentant succinctement le projet avec :

- Le nom du projet
- Une courte description (50 à 500 caractères)
- Les dates et lieux de mises en œuvre
- L'identification du référent du projet au sein du club

Une fois que le club a fait connaître son intention de candidater à l'appel à projets, il recevra le kit digital de communication mis à sa disposition par la FFHandball.

Parmi les lauréats territoriaux, la FFHandball valorisera les meilleurs projets. Ces lauréats nationaux recevront une dotation d'une valeur de :

- 2 500 € pour le 1^{er}
- 1 500 € pour le 2^e
- 1 000 € pour le 3^e



Le club prend connaissance du cahier des charges du ou des appel(s) à projets qui l'intéresse(nt) en consultant la fiche spécifique proposée dans ce guide.

Le club met en place son projet durant le mois rattaché à l'appel à projets qui l'intéresse.

Le club rédige le bilan du projet conduit en renseignant les éléments demandés sur la plateforme.

Les territoires sélectionnent les meilleurs projets de leurs clubs (3 maximum pour chaque appel à projets). Ces 3 lauréats territoriaux par appels à projets recevront une dotation d'une valeur de 300 €.

Pour les appels à projet soutenus par un partenaire fédéral, les valorisations et le nombre de lauréats pourront être supérieurs.

En fonction de la qualité des projets remontés, la FFHandball et les territoires se réservent la possibilité de ne pas désigner le nombre maximal de lauréats pour chaque appel à projets.

FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS **ULTRA-MARINS**



2 FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS ULTRA-MARINS

Ces appels à projets seront organisés de la façon suivante :

Le club déclare son intention de participation à l'appel à projets en présentant succinctement le projet avec :

- Le nom du projet
- Une courte description (50 à 500 caractères)
- Les dates et lieux de mises en œuvre
- L'identification du référent du projet au sein du club

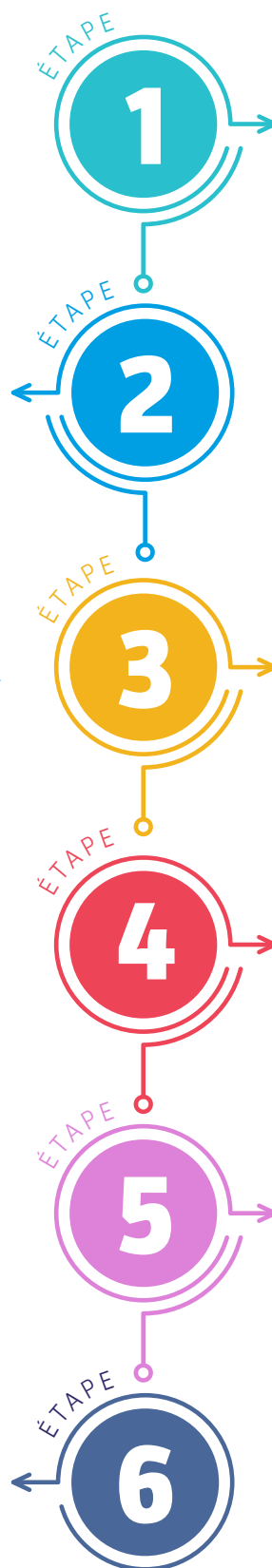
Une fois que le club a fait connaître son intention de candidater à l'appel à projets, il recevra le kit digital de communication mis à sa disposition par la FFHandball.

Pour les appels à projets "Féminisation", "Intégrité" et "Milieu scolaire et universitaire", la FFHandball valorisera le meilleur projet ultra-marin avec une dotation de 2000€.

Pour les autres appels à projets, la FFHandball étudiera les projets ultra-marins au même titre que les projets métropolitains. Les 3 lauréats nationaux sélectionnés recevront une dotation d'une valeur de :

- 2 500 € pour le 1^{er}
- 1 500 € pour le 2^e
- 1 000 € pour le 3^e

NB : les clubs ultra-marins ne seront pas conviés à la FFHandball lors de la soirée Trophées des Clubs pour recevoir leur prix pour des raisons de maîtrise des coûts et de RSE.



Le club prend connaissance du cahier des charges du ou des appel(s) à projets qui l'intéresse(nt) en consultant la fiche spécifique proposée dans ce guide.

Le club met en place son projet durant le mois rattaché à l'appel à projets qui l'intéresse.

Le club rédige son bilan du projet conduit en renseignant les éléments demandés sur la plateforme.

Les territoires sélectionnent les meilleurs projets de leurs clubs (1 maximum pour chaque appel à projets). Ce lauréat territorial par appels à projets recevra une dotation d'une valeur de 300 €.

Pour les appels à projet soutenus par un partenaire fédéral, les valorisations et le nombre de lauréats pourront être supérieurs.

En fonction de la qualité des projets remontés, la FFHandball et les territoires se réservent la possibilité de ne pas désigner le nombre maximal de lauréats pour chaque appel à projets.

LE CALENDRIER

des appels à projets

de la saison 2024-2025





3 LE CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DE LA SAISON 2024-2025

2024 OCTOBRE	Mois de la Féminisation	/
2024 NOVEMBRE	Mois de l'Ecole de Hand *	Dépôt du bilan Féminisation
2024 DÉCEMBRE	/	Dépôt du bilan École de Hand
2025 JANVIER	Mois de l'Intégrité *	/
2025 FÉVRIER	/	Dépôt du bilan Intégrité
2025 MARS	Mois du BabyHand	/
2025 AVRIL	Mois du HandFit	Dépôt du bilan BabyHand
2025 MAI	Mois du ParaHand	Dépôt du bilan HandFit
2025 JUIN	Mois du Hand à 4	Dépôt du bilan ParaHand
2025 JUILLET	Mois du Beach Handball	Dépôt du bilan Hand à 4
2025 AOÛT	/	Dépôt du bilan Beach Handball

*Nouveaux appels à projets

Un autre nouvel appel à projets vous est également proposé mais sans être positionné sur un mois précis, il s'agit de l'appel à projets "Milieu scolaire et universitaire" (voir les détails dans la fiche n°9 - page 19).

La plupart des appels à projets nécessitent pour le club de se connecter à la plateforme spécifique accessible ici :



LES FICHES THÉMATIQUES

sur les appels à projets



4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “FÉMINISATION”



fiche **1**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Proposer au-moins une action ayant lieu lors du “**Mois de la Féminisation**”
(du 1^{er} octobre au 3 novembre 2024)



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la féminisation au sein du club
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

Pour la saison 2024-2025, il y aura 3 catégories de lauréats :

- Clubs proposant une action en lien avec le développement de la pratique féminine
- Clubs proposant une action en lien avec le développement de l'arbitrage féminin
- Clubs proposant une action en lien avec le développement des fonctions d'entraîneuses et techniciennes

♦ ♦ Une valorisation spécifique sera réservée au meilleur projet porté par un club ultra-marin.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “ÉCOLE DE HAND”



fiche **2**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à l'une et/ou l'autre des pratiques supports de cet appel à projets : le Hand 1^{ers} Pas et le MiniHand



Proposer au moins un évènement lors du “**Mois de l'École de Hand**” (du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2024) générant des licences événementielles et/ou des licences compétitives pour les 6-11 ans. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte du Hand 1^{ers} Pas et/ou du MiniHand.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique pour les jeunes de 6 à 11 ans au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur Ecole de Hand” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique BabyHand et Hand 1^{ers} Pas” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le module “Animer la pratique MiniHand et Hand à 4” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Une licence STAPS “Entraînement et motricité” ou “Entraînement sportif”

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “INTÉGRITÉ”



fiche 3



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Proposer au-moins une action ayant lieu lors du **“Mois de l'Intégrité”** (1^{er} janvier au 2 février 2025). L'action pourra être mise en place dans le cadre d'une ou plusieurs déclinaisons de la campagne **“Tous Unis”** (ex : “Tous Unis face au bizutage”, “Tous Unis face au harcèlement”...)



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement du club lié à la lutte contre toutes les formes de violences
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)
- Les attestations d'honorabilité du président et/ou co-président, secrétaire et trésorier sont à 100% validées dans Gesthand

Les éléments ci-dessous seront pris en compte lors de l'étude du dossier du club par son territoire et la FFHandball et pourront servir à valoriser davantage le projet du club :

- Les attestations d'honorabilité de tous les secrétaires, chronométreurs, responsables de salle et officiels responsables A inscrits sur une feuille de match sont à 100% validées dans Gesthand pour la saison 2024-2025
- Le club n'a fait l'objet d'aucune convocation auprès d'une instance disciplinaire pour la saison 2024-2025 pour des faits de violence extra sportive ou d'incivilités.

- ◆◆ Une valorisation spécifique sera réservée au meilleur projet porté par un club ultra-marin.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “BABYHAND”



fiche 4



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



1 Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du BabyHand.



2 Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du BabyHand**” (du 1^{er} au 30 mars 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences BabyHand. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte BabyHand.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur BabyHand” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique BabyHand et Hand 1^{ers} Pas” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Une licence STAPS “Entraînement et motricité” ou “Entraînement sportif”
- Un diplôme permettant d'être professeur des écoles en maternelle
- Un diplôme du champ de la petite enfance (puéricultrice, assistante maternelle...)

♦♦ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “HANDFIT”



fiche **5**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



1 Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du HandFit.



2 Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du HandFit**” (du 1^{er} au 30 avril 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences HandFit. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte HandFit. L'évènement pourra être conduit seul ou en relation avec des structures du réseau sport santé (maisons sport santé, collectivités territoriales...).



3 Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur HandFit” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique HandFit, sport santé” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le certificat “Coach HandFit”
- La licence STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
- Le diplôme de kinésithérapeute

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “PARAHAND”



fiche 6



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



1 Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du ParaHand.



2 Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du HandEnsemble**” (du 1^{er} au 31 mai 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences Parahand (compétitives ou non compétitives). Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte HandEnsemble. L'évènement pourra être conduit seul ou en relation avec des structures du champ du handicap.



3 Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)



Pour cet appel à projets, la FFHandball s'est à nouveau associée à Lidl pour que les clubs puissent être valorisés sur des projets concernant le hand fauteuil et/ou le hand adapté et/ou le hand sourd. Ainsi, en complément des valorisations fédérales, jusqu'à 25 projets seront directement soutenus par Lidl par le biais de financements pouvant aller jusqu'à 10 000 € par club.

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur HandEnsemble” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
 - Le module “Animer la pratique HandEnsemble HandEnsemble : handball et handicap” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
 - La licence STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
 - Le diplôme de kinésithérapeute
 - Les diplômes d'éducateur spécialisé dans le champ du handicap
- ◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



Cet appel à projets nécessite de se connecter à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “HAND À 4”



fiche **7**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



1 Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du Hand à 4.



2 Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du Hand à 4**” (du 1^{er} au 29 juin 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences compétitives et/ou loisirs Hand à 7 / Hand à 4. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte Hand à 4.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur Hand à 4” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique MiniHand et Hand à 4” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball
- Un diplôme permettant d'être professeur d'EPS en collège ou lycée

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “BEACH HANDBALL”



fiche 8



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du Beach Handball



Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du Beach Handball**” (du 1^{er} juillet au 3 août 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences compétitives et/ou loisirs Beach Handball. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte du Beach Handball.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club (qui prend en compte la valence arbitrage)
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “**Animateur Beach Handball**” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “**Entraîneur Beach Handball**” (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “**Développeur - Animateur Beach Handball**” (module déployé jusqu'à mai 2024)

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “MILIEU SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE”

De **SEPTEMBRE**
à **MAI**

2025

fiche

9

Pour cet appel à projets, la FFHandball a identifié 3 catégories (école primaire + collèges + lycée/milieu universitaire).

- Les **ligues métropolitaines** (avec appui de leurs comités) feront remonter à la FFHandball le nom de 3 de leurs clubs (1 dans chaque catégorie) jugés comme très investis et inspirants durant l'ensemble de la saison 2024-2025 dans le cadre des relations avec le milieu scolaire/universitaire.
- Les **ligues ultra-marines** feront remonter à la FFHandball le nom d'un de leur club jugé comme très investi et inspirant durant l'ensemble de la saison 2024-2025 dans le cadre des relations avec le milieu scolaire/universitaire (sur l'une des 3 catégories).

Pour chaque catégorie, les indicateurs à prendre en compte sont les suivants :

Mise en place de séquences handball avec l'enseignant.e dans le temps scolaire (intégrés à l'EPS et adaptées à l'âge des élèves)

Et/ou

Proposer des animations dans le cadre des "30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes"

Et/ou

Organiser de grands événements qui viendraient par exemple clôturer une série d'actions

Catégorie
“École primaire”

Catégorie
“Collège”

CLUB

Catégorie
“Lycée + Milieu universitaire”

Participer à l'animation de l'association sportive handball

(avec si possible découverte de plusieurs de nos pratiques fédérales)

Et/ou

Participer à l'animation de la section sportive handball

Et/ou

Proposer des animations dans le cadre des "2 Heures de Sport Complémentaires au Collège"

Accueillir des stagiaires missionnés sur des projets orientés vers le développement du handball

Et/ou

Participer à l'animation de l'association sportive handball d'un lycée (avec si possible une mise en avant de la pratique féminine et la découverte de plusieurs de nos pratiques fédérales)

Et/ou

Participer à l'animation de la section sportive handball d'un lycée

Et/ou

Organiser des événements de promotion des handballs auprès de lycées et établissements d'enseignement supérieur

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS

"MILIEU SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE"

De **SEPTEMBRE**
à **MAI**

2025

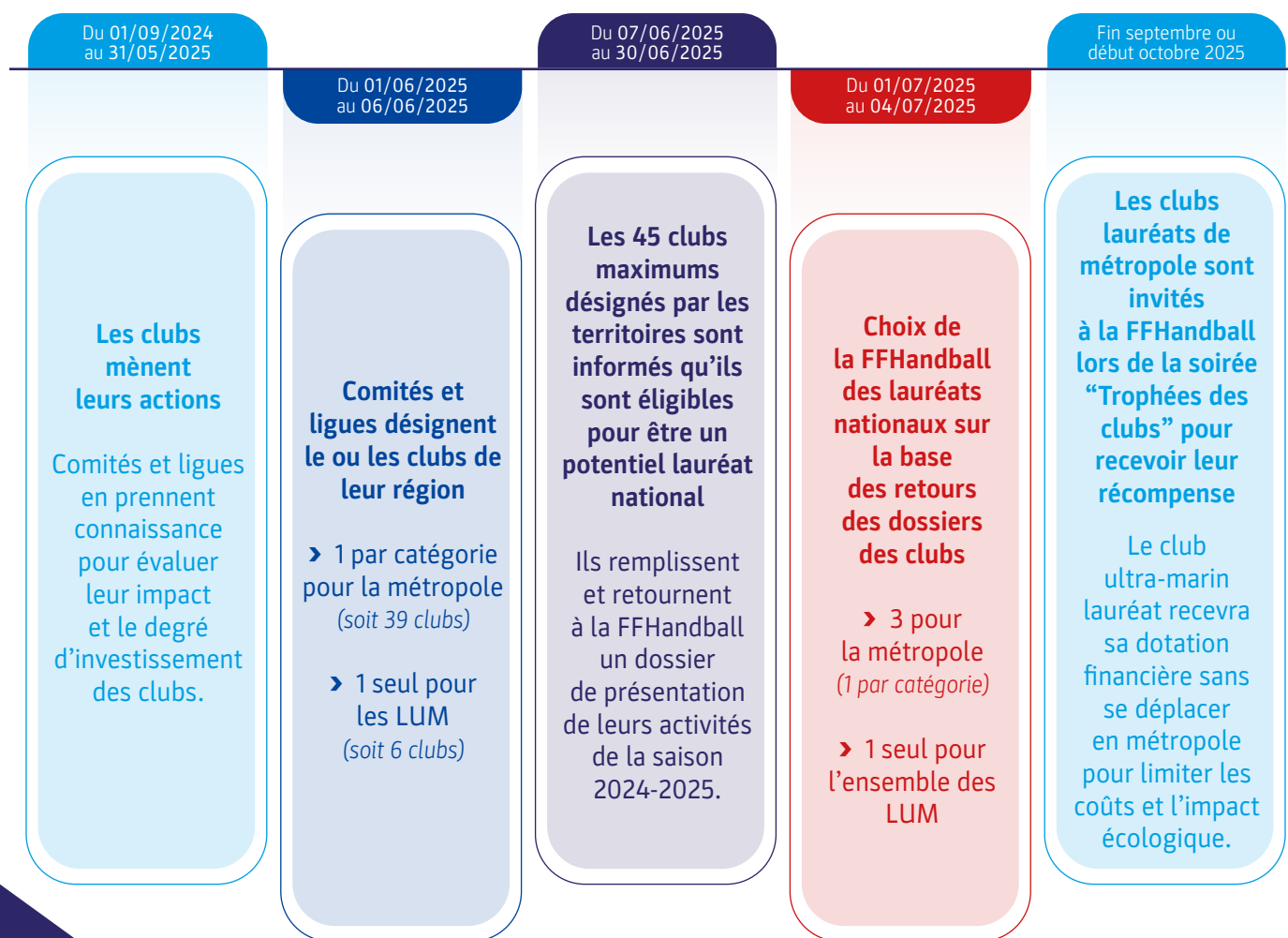
fiche

9

(suite)

Afin de prendre davantage en compte l'activité des clubs, le territoire pourra décider de valoriser le fait que les intervenants soient certifiés ou formés ou en cours de formation pour les pratiques déployées.

Calendrier de mise en oeuvre :





FFHAnDBALL

Maison du Handball

1, rue Daniel Costantini

CS 90097

94046 CRÉTEIL

www.ffhandball.fr